



Assemblée générale

Distr. limitée
7 septembre 2018
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Point 66 b) de l'ordre du jour

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international : les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

Autriche* : amendement au projet de résolution [A/72/L.59/Rev.1](#)

Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

Amender le paragraphe 10 du dispositif comme suit :

Souligne qu'il est nécessaire de remédier aux conséquences économiques, sociales et environnementales des changements climatiques, de la désertification et de la dégradation des terres en Afrique et insiste sur l'importance d'un redoublement d'efforts en vue d'améliorer la mise en œuvre d'initiatives visant à renforcer la résilience en Afrique, en particulier le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, ainsi que d'autres, lancées sous la direction de la Commission de l'Union africaine, telles que la Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel et l'Initiative sur les politiques foncières, ou encore de celles émanant de certains pays africains comme l'Initiative pour l'adaptation de l'agriculture africaine et l'initiative Durabilité, stabilité et sécurité ;

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne.

